

Commission Vie associative – animations du 22 juin 2020

Présents : Pierre BEZACIER, Pascal MUZART, Christophe CHEMIN, Gaby VISSYRIAS, Christophe RIVE, Jean Philippe et Marie Pierre ALIZAY, Elsa CHOLLET, Joël ALLIER, Tiphany FILLON Sébastien JARJOT.

1) Feu d'artifice : Il est envisagé de faire appel à un spectacle Pyrotechnique pour la soirée du vendredi 10 juillet 2020. C'est la société Étoile, avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années, qui assurera cette prestation dont le coût est de 1609,12 euros T.T.C.

Ce spectacle s'inscrit dans les animations liées aux marchés d'été 2020.

Du fait des conditions sanitaires toujours en vigueur nous ne proposerons pas de vin d'honneur.

Une communication sera assurée par des affichettes proposées aux commerces, par des communiqués de presse et par une diffusion de l'information sur les réseaux sociaux (Facebook, site de la mairie,..)

2) Soirée cinéma : ce projet, proposé par la mairie, s'inscrit dans le cadre des animations des marchés d'été. Une séance, pilotée par un organisme agréé et retenu par la commission, L'URFOL, se déroulera le vendredi 14 août au théâtre de verdure. Le coût global de la prestation est d'environ 2000 euros (coût qui peut être moindre en fonction du film qui sera retenu).

Il sera peut être possible de programmer une première partie à ce spectacle, partie qui sera composée de films courts métrages d'humour, en provenance d'un festival bisannuel qui a lieu à Roanne au Grand Palais, sous l'égide d'une association Costelloise de cinéma et vidéo, CréAction.

Après contact avec l'URFOL il apparaît qu'en cas d'intempéries, et sous réserve que nous les prévenions avant 17 H le 14 août, il resterait néanmoins une somme de 450 euros qui serait due.

3) **Les marchés d'été :** ils se dérouleront pendant la période estivale (pendant juillet et août) tous les vendredis à partir du 3 juillet inclus (9 marchés). Pour faciliter l'organisation en tenant compte des conditions sanitaires encore en vigueur, la route départementale sera fermée à la circulation dans le bourg, des déviations seront mises en place.

4) **Comité des fêtes :** organisera deux manifestations pendant l'été, la première étant un vide grenier brocante le 14 juillet avec des jeux inter villages. Le lieu retenu est celui d'un champ au carrefour de Château Gaillard, le terrain de Yann PALAIS pouvant servir de parking. Sébastien JARJOT, président du comité des Fêtes, va solliciter la DDE pour demander à interdire la circulation sur la route départementale près du lieu choisi. Dans le cadre des vendredis des marchés d'été, le comité des fêtes prendra en charge l'animation du dernier vendredi, le 28 août, en organisant un repas. Le samedi 29 est prévu un bal (si les conditions sanitaires le permettent) ainsi qu'un taureau piscine, Enfin le dimanche 30 août un défilé costumé (sur le thème du Sud) et un taureau piscine constitueront le programme de cette troisième journée d'animation.

5) **Une exposition « l'AURA des MASQUES »** sera organisée dans la galerie du prieuré sous l'égide de la Maison de Pays, à partir du 10 juillet pour une période de deux mois. Cette exposition, a pour objectif de créer une animation à partir de l'investissement des entreprises textiles du Roannais et de certains bénévoles qui ont

concouru à la production de masques pendant les trois mois du confinement liés au COVID 19. D'autres objets textiles seront également exposés ainsi qu'une œuvre réalisée par les Artisseuses, artistes Charliendine qui sont déjà intervenus dans diverses autres manifestations culturelles de la région. Il est regrettable que Roannais Agglomération n'ait pas accepté de contribuer à ce projet qui, dans le contexte actuel notamment, est un support complémentaire intéressant et valorisant pour le pays roannais sur le plan touristique.

- 6) **Subventions aux associations** : il est d'abord rappelé que des subventions urgentes ont été attribuées à certaines associations (le Musée Alice Taverne (5000 euros, le Village du livre (2000euros), ainsi que La Maison de pays (13000 euros). Aucune autre associations d'Ambierle à ce jour n'a renouvelé officiellement une demande de subvention. Les subventions FSE des collèges de la Pacaudière et Renaison seront réexaminées ultérieurement.

Le festival des Monts de la madeleine a déposé une demande de subvention à hauteur de 250 euros. Dans le cadre de cette manifestation annuelle (dont ce sera la 18ème édition cette année) un concert était prévu à l'église le dimanche 2 août. L'accès à l'église n'étant pas possible il est proposé de mettre la salle E.R.A. à disposition des organisateurs (gratuitement) et de verser une subvention de 200 euros. Par ailleurs la commission est favorable à l'organisation d'une collation après le concert sous réserve des dispositions sanitaires qui seront en vigueur.

- 7) **Divers** : la question du rythme et des contenus des réunions de la commission est succinctement abordée.

L'idée de créer des liens inter associations est également mise en avant ainsi que celle concernant des rencontres régulières entre les responsables des diverses structures de la commune afin de mieux se connaître.

Une personne d'Ambierle a manifesté son intention de participer au groupe qui se penchera sur la construction d'un City parc. Pour autant ce projet n'est pas d'actualité à ce jour, il pourra éventuellement prendre place dans une réflexion plus globale concernant notamment le projet scolaire.

La question sur les conditions d'utilisation de la salle de sports est posée. Elle pourrait trouver réponse dès cet été, quand les activités programmées dans ce cadre seront connues de manière précise.

La communication et le site internet de la Mairie : une réflexion sur l'ergonomie et le contenu de ce site est en cours par la commission ad hoc.

Il est prévu une plate forme collaborative avec accès à toutes les associations ainsi qu'aux commerces...

Le site d'Ambierle doit être une vitrine de la vie de notre commune.
